



Plainte contre moi : qu'est ce que je risque

Par **Mariposaas**, le **01/01/2013** à **14:20**

Bonjour,

Je résume la situation rapidement : mon compagnon et "une inconnue" ont flirté ensemble en 2010. Je m'en suis aperçue avant que ça n'aille plus loin. La nana en question m'a narguée avec des photos de la soirée prise avec mon compagnon. Par vengeance, j'ai piraté sa boîte mail et j'ai trouvé des photos de sa poitrine qu'elle a envoyé à une clinique de chirurgie esthétique. J'ai utilisé ces photos en les envoyant à tous ses contacts.

Elle a porté plainte à juste titre. La gendarmerie de mon domicile m'a contactée pour me convoquer.

Je souhaite aujourd'hui savoir ce que je risque et mes éventuels recours (même si je suis en tort).

Est-ce que mon compagnon peut être également convoqué ? La plainte étant contre moi, je souhaite assumée ce que j'ai fait mais sans qu'il en soit au courant.

Merci par avance de vos conseils,